

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le 10/10/2023

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 27 septembre et le 10 octobre 2023 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

Aménagement de la Zone d'activité en Champagne sur la commune de Neuville-sur-Sâone (69)

Aménagement en entrée de ville à vocation industrielle et artisanale, dans le prolongement de la zone industrielle Lyon Nord (180 ha), au sein de la métropole de Lyon à la frontière avec la commune de Genay (69), porté par le groupe Serl (société d'équipement du Rhône et de Lyon) pour le compte de la métropole de Lyon, qui prévoit la création de 24 000 à 30 000 m² de surface de plancher sur 8,15 ha et 6,89 ha d'espaces verts.

Implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Couteuges (43)

Installation de panneaux photovoltaïques par la SAS Centrales photovoltaïques France, filiale à 100 % d'EDF Renouvelables, à proximité immédiate du parc photovoltaïque existant de Salzuit, sur un secteur utilisé en pâturage, pour une puissance installée de 5,88 MWc, délivrant 7,362 GWh/an, la surface d'emprise clôturée des nouvelles installations étant de 13,16 hectares.

• Modification n°2 du PLUi de la communauté de communes des sources du lac d'Annecy (74)

Evolutions d'emplacements réservés, création ou extension d'orientations d'aménagement et de programmation OAP A5 « Guinettes Nord » et OAP A18 « Les Ouvas »à Doussard, OAP A24 « Les Thermes » à Faverges-Seythenex, OAP B12 « Colonie » à Chevaline, OAP F5 « La Pralaz et les Claires » à Val de Chaise, création de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (Stecal) pour rendre possible un projet de centrale photovoltaïque, une extension d'un camping à Lathuile et une aire d'accueil des gens du voyage à Faverges-Seythenex.

Programme immobilier au lieu-dit La Léchère sur la commune de Saint-Genis-Pouilly (01)

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert - Tél : 01 40 81 90 08

Mél: mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Création de plus de 600 logements représentant une surface de plancher de 50 000 m², en deux phases, pour une densité moyenne globale de 60 logements par hectare, en vue d'accueillir 1 400 habitants supplémentaires ; création de 6 000 m² de surface de plancher d'équipements publics, aménagement d'un parc public en cœur d'îlot d'une surface d'environ 2 ha et création de 99 places de stationnement et de voiries de desserte interne.

 Centrale photovoltaïque au sol, aux lieux-dits "Champ Fromenteau", "Les Pourrats" et "Les Etangs", sur la commune de Commentry (03)

Implantation par la société SAS Centrales photovoltaïques de Commentry, filiale à 100 % d'EDF Renouvelables, d'un parc photovoltaïque au sol d'une puissance installée de 12,9 MWc, délivrant 13 000 MWh/an, sur trois zones distinctes actuellement utilisées en agriculture et formant au total 14 ha, sur la commune de Commentry dans l'Allier.

• Parc photovoltaïque au sol et ombrières, sur la commune d'Avermes (03)

Sur la commune d'Avermes, appartenant à l'unité urbaine de Moulins, Photosol développement implante un installation photovoltaïque d'une puissance de 13,8 MWc composée d'un parc au sol (12 MWc sur 8,7 ha) et d'ombrières sur parking (1,8 MWc sur 2,9 ha) et d'un bâtiment commercial, sur un secteur en partie utilisé en agriculture situé au contact de la zone d'activités des Petits Vernats,).

Révision du PLU de la commune de Nievroz (01)

Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Niévroz (01) prévoyant l'accueil de 220 habitants supplémentaires d'ici 2027 par création d'une centaine de logements, soit une croissance annuelle moyenne de 1,3 %. Le dossier estime que la consommation d'espace globale serait de l'ordre de 16.6 ha.

Révision du PLU de la commune de Grezieu le Marché (69)

Accueil de 150 habitants supplémentaires avec la création d'une centaine de logements ainsi que l'extension de la zone d'activités du Domingeon à l'horizon 2037. Création de deux Stecal pour des activités artisanale et touristique. Le projet comprend six orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et une OAP thématique sur les trames vertes et bleues.

• Révisions allégées n°1,2 et 3 et la modification n°1 du PLUi du Pays de Cunlhat porté par la communauté de communes Ambert-Livradois-Forez (63)

Evolutions par quatre procédures menées en parallèle engendrant une augmentation des zones urbaines et à urbaniser de 9,60 ha, tant pour l'habitat que pour le développement économique et celui du terrain de motocross. La surface agricole diminue de 11,3 ha.

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégialement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez ici.

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent

collégialement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html